

Discours d'ouverture Congrès FFMKR – Sébastien GUERARD

Vendredi 16 juin 2023

Madame la Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professionnels de santé,
Chère Agnès FIMIN LE BODO,

Mesdames et Messieurs les directeurs de cabinet et conseillers ministériels,

Monsieur le Conseiller d'Elisabeth Borne, Cher Cédric ARCOS,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Madame la représentante de la DGOS, Chère Cécile LAMBERT,

Monsieur le Directeur Général de la CNAM, Cher Thomas FATOME,

Monsieur le Président de la mutualité Française, Cher Eric CHENUT,

Mesdames et Messieurs les représentants des complémentaires santé,

Monsieur le Vice-Président de CESE, Cher Michel CHASSANG

Monsieur le Président de l'UNAPL, Cher Michel PICON,

Monsieur le Président de l'UNPS, Cher William JOUBERT,

Mes chers amis Présidents des syndicats membres des Libéraux de Santé,

Monsieur le Président de la FCPTS, Cher David GUILLET,

Mesdames et Messieurs les représentants des patients, Cher Gérard RAYMOND,

Monsieur le Président de la CARPIMKO, Cher Stéphane,

Monsieur le directeur général du FIFPL, Cher Philippe LALOUM,

Madame la directrice générale de l'ANDPC, Chère Michèle LENOIR-SALFATI,

Monsieur le Président du CRAPS, Cher Jean-Paul SEGADE,

Mesdames et Messieurs les Présidents des syndicats départementaux et des fédérations de régions de la FFMKR,

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Chers partenaires, chers amis,

Je suis heureux de vous accueillir toutes et tous à ce congrès qui tient une place particulière dans la vie de la FFMKR. Ce congrès marque le 60^{ème} anniversaire de la naissance de notre Fédération en 1963.

Depuis les tous débuts et jusqu'à aujourd'hui, grâce à nos adhérents et à l'engagement de nos cadres, grâce à ceux qui nous ont précédés – et je salue ici nos anciens présidents François Maignien, Jean-Paul David, Alain Bergeau ici présents ainsi que Daniel Paguessorhayé, qui ne pouvait être parmi nous aujourd'hui – la FFMKR n'a jamais cessé de construire au service des patients et de la profession, dans un cadre conventionnel depuis 1972 où la première convention est signée par la FFMKR avec l'assurance

maladie, permettant une prise en charge solvabilisée, en contrepartie d'honoraires négociés et opposables -à cette époque, la valeur de l'acte moyen est comparable à la valeur de la consultation médicale-.

La FFMKR, c'est une histoire qui se confond avec celle de la profession ; ce sont des réussites, comme la reconnaissance du bilan diagnostic-kinésithérapique, la suppression des prescriptions quantitatives, ou encore l'obtention du droit de prescription ; et c'est un avenir avec de nombreux chantiers, en cours et à venir, dont la prévention, la mise en œuvre de l'accès direct, la reconnaissance de nos spécificités d'exercice, ou encore la transformation de notre statut d'auxiliaire en profession médicale.

Les avancées que nous avons obtenues depuis 1963 ont façonné la kinésithérapie moderne et transformé les prises en charge dans une démarche responsable de qualité et de pertinence des soins.

Mais aujourd'hui, notre système de santé, qui fut l'un des meilleurs du monde, est à la croisée des chemins et doit relever un certain nombre de défis, économiques, démographiques et écologiques tout en s'appuyant sur une révolution technique et numérique qui va à une vitesse qui parfois nous dépasse.

Les progrès des techniques chirurgicales, les innovations thérapeutiques, notamment l'immunothérapie, le développement des outils numériques, des plateformes de prises de rendez-vous, les téléconsultations, la miniaturisation des dispositifs médicaux et désormais l'intelligence artificielle, ont transformé le visage de la médecine à une rapidité que nul n'aurait su prévoir.

Mais dans le même temps, « l'intendance », c'est-à-dire l'organisation des soins, a pris un retard considérable. C'est ce que nous a cruellement démontré la crise sanitaire.

Notre pays a payé au prix fort, les retards pris dans la transformation des soins de ville et des établissements de soins, notamment les EHPAD.

Dans un contexte où les personnes âgées de plus de 60 ans sont 15 millions aujourd'hui, mais seront 24 millions en 2060 ; où le nombre des plus de 85 ans passera de 1,4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060 ; où l'espérance de vie va augmenter de 8 ans à l'horizon 2060 ; nous voyons chaque jour le phénomène de la dépendance et des maladies chroniques s'amplifier.

Il faut donc prendre à bras le corps la réorganisation de notre système de santé qui passera par la transformation des soins de ville libéraux pour créer, offrir, les meilleures conditions de prise en charge à domicile.

Une évidence doit s'imposer à nous : il faut remettre les soins de ville au centre de l'organisation du système et faire du domicile des patients le premier hôpital de France ! Sans pour autant réinventer la roue, nous sommes toujours dubitatifs lorsqu'on a des difficultés à négocier quelques centimes sur les IFD avec l'assurance maladie pour nous rendre au chevet des patients alors que dans le même temps, on déploie des moyens considérables pour faire du SSR-HAD à un prix de journée extravagant en comparaison de ce que serait l'addition d'un passage infirmier, kiné et orthophoniste... et je ne crois pas que ce soit en hyperadministrant le secteur libéral qu'on va y arriver non plus !

Le système de santé actuel peine à contenir une demande de soins qui augmente, alors que la densité médicale diminue.

Dans le même temps, la démographie des kinésithérapeutes augmente et cette ressource est une chance pour le système de santé.

Elle est à votre disposition, Madame la Ministre, il faut s'en saisir et lui donner les moyens adaptés aux missions qui lui sont confiées pour agir.

À la FFMKR, nous ne passons pas notre temps à nous demander ce que le système de santé peut faire pour les kinésithérapeutes, mais ce que les kinésithérapeutes peuvent faire pour le système de santé et surtout pour les patients.

Et nous savons aujourd'hui que la kinésithérapie est sous-utilisée au regard de ce qu'elle pourrait apporter au système de santé.

En 20 ans, la profession s'est structurée en créant un Conseil National de l'Ordre en 2006, un Conseil National Professionnel en 2014, en réformant la formation initiale en 2015 – qui est passée en quelques années de 3 à 5 ans d'études-, en intégrant l'université et en créant un Conseil National des Universités en 2017.

La FFMKR a toujours pris ses responsabilités et a toujours tenu ses engagements.

Mais dans le même temps, la profession s'interroge sur les contreparties obtenues notamment en termes de reconnaissance.

Alors, oui, nous avons collectivement obtenu, de haute-lutte -il faut le souligner -, avec les autres organisations professionnelles en 2021 :

- Le grade master pour la profession,
- L'ancrage législatif conférant la possibilité à un kinésithérapeute de renouveler des ordonnances, d'expérimenter l'accès direct ou encore d'élargir la liste des produits prescriptibles par un kinésithérapeute...

Mais qu'en est-il de la traduction de ces avancées dans nos cabinets ?

2 ans après, nous ne pouvons toujours pas renouveler les prescriptions de soins de kinésithérapie, et nous devons renvoyer les patients au médecin traitant pour une simple ordonnance de paracétamol.

La lenteur et les lourdeurs administratives sont de véritables boulets, pas uniquement pour notre profession, mais pour tous les secteurs...

Et bien que les politiques au plus haut niveau aient conscience de cette difficulté, le temps de l'administration n'est hélas pas le même que le nôtre.

Ce retard organisationnel n'est pas pour rien dans la crise des vocations et le renoncement des professionnels à exercer.

En kinésithérapie, ça se traduit par un chiffre : depuis plus de 3 ans maintenant, 30 % des professionnels qui se radient du tableau de l'ordre chaque année ont moins de 30 ans !

Après la Covid-19, la nouvelle crise sanitaire qui frappe notre pays est une crise organisationnelle. Nous n'avons plus le temps d'attendre et devons agir collectivement pour répondre aux attentes fortes de nos concitoyens ; mais aussi pour construire un système de prévention permettant de prolonger l'espérance de vie en bonne santé, en passant d'une logique de recours à une logique de parcours.

La FFMKR est un syndicat bâtisseur ancré dans l'interprofessionnalité, notamment à travers les Libéraux de santé, l'UNPS, l'UNAPL, le FIF PL et la CARPIMKO. Notre syndicat est définitivement « conventionniste », même si nous estimons qu'il serait temps de moderniser et rénover en profondeur le système conventionnel dans le but de le rendre plus réactif, et d'inscrire de nouveaux équilibres dans une dynamique interprofessionnelle.

Pour y parvenir, chaque ressource est précieuse et doit être pleinement mobilisée là où sa contribution sera la plus pertinente.

Au-delà des corporatismes, la prévention, la coordination des soins, les partages d'actes et l'accès direct doivent passer du stade de promesses à celui d'un mode de « fonctionnement nominal ». J'emploie à dessein cette expression empruntée au monde de l'ingénierie où lorsqu'un système est en fonctionnement nominal, il est en bon état de fonctionnement, ce qui lui permet de remplir ses fonctions de manière efficace et fiable.

Les 77000 kinésithérapeutes libéraux sont prêts à prendre des engagements forts pour contribuer à doter la France d'un système de santé efficace et fiable.

La FFMKR est porteuse de solutions responsables et économiquement soutenables.

Voici 7 propositions, Madame la Ministre, pour une meilleure utilisation des ressources en kinésithérapie.

- 1- Traduire les textes législatifs et les rendre applicables, je pense notamment au renouvellement des ordonnances datant de moins d'un an et à l'élargissement de notre droit de prescription. Voilà près de 2 ans que nous travaillons sur la révision de la liste des dispositifs médicaux et médicaments en collaboration avec la DGOS. Il est temps d'atterrir et de répondre, non pas aux besoins des kinésithérapeutes, mais à celui des patients pour une meilleure organisation du système de santé. C'est pourquoi nous revendiquons également d'obtenir le droit de prescrire des actes d'imagerie, tels que les radiographies et les échographies, ainsi que d'intervenir dans la stratégie de dépistage des infections sexuellement transmissibles. Ces mesures permettraient aux kinésithérapeutes d'avoir un rôle plus étendu dans la prise en charge des patients.
- 2- De remplacer le décret d'actes et d'exercice dont les dispositions de l'arrêté de 1962 sont anachroniques, par un décret de compétences définissant nos missions et reconnaissant le statut de profession médicale à compétences définies pour la kinésithérapie ;
- 3- Engager le repérage et le diagnostic de la fragilité à partir de 60 ans, permettant d'initier un suivi en prévention secondaire par de la rééducation, ou en prévention primaire avec le Sport-Santé, ce qui suppose de permettre au kinésithérapeute de prescrire de l'APA. Aujourd'hui le 1^{er} frein à l'activité physique adaptée est le manque de prescription médicale. Le kinésithérapeute est par essence la passerelle entre le monde de la santé et du sport. A un an des JO Paris 2024, l'APA doit pouvoir être prescrite par un kinésithérapeute, et dépasser les corporatismes.
- 4- Créer un statut de kinésithérapeute-coordonnateur au sein des EHPAD et de l'HAD afin d'orienter et d'organiser les prises en soins de rééducation des patients. Tout comme la création d'un statut de kinésithérapeute en santé au travail serait un atout pour le repérage et la prévention des TMS.

- 5- Optimiser la coordination entre les professionnels et favoriser le décloisonnement entre la ville et l'hôpital, en reconnaissant les ESCAP – équipes de soins coordonnées avec le patient que nous défendons à travers l'UNPS.
- 6- Reconnaître les spécificités d'exercice en kinésithérapie : le modèle infirmier en pratique avancée ne correspond pas au modèle de la kinésithérapie. En revanche, près de 80 % des kinésithérapeutes déclarent avoir une spécificité d'exercice, c'est-à-dire une expertise particulière dans un domaine spécifique grâce à une formation continue complémentaire approfondie de haut niveau.
Il est nécessaire de valoriser ces compétences qui contribuent à la qualité et à la pertinence des soins dans le cadre conventionnel, Madame la Ministre.
- 7- Faciliter l'accès aux soins de kinésithérapie en permettant l'accès direct et s'il est utile de le rappeler, ce que nous entendons par accès direct ce n'est ni une délégation de tâche, ni un partage de compétence, c'est laisser la possibilité à un kinésithérapeute d'exercer son art, dans certains cas, sans prescription médicale.

Toutes ces innovations sont à portée de main et pourraient apporter une contribution forte en termes de restructuration et d'efficacité du système de santé. Nous avons pour nous le nombre et un bon maillage territorial que nous pilotons dans le cadre conventionnel, nous avons pris nos responsabilités sur ce sujet, auquel nous sommes extrêmement attachés.

Malheureusement, à ce stade, les initiatives législatives récentes et en cours ne vont pas dans ce sens et témoignent d'un conservatisme préjudiciable à la transformation rapide de l'organisation des soins.

La proposition de loi portée par la Rapporteuse générale de la commission des affaires sociales, Stéphanie Rist, a buté sur les corporatismes et ne permettra pas de développer concrètement l'accès direct. Limiter l'accès direct à l'exercice en structure qui concerne moins de 10 % des kinésithérapeutes est une mesure cosmétique et porte atteinte à l'égalité des chances pour les patients ; car il faut se le dire, Madame la Ministre, et ce n'est pas la pharmacienne qui sommeille en vous que je vais devoir convaincre : la consultation médicale en primo-intention n'est pas toujours la réponse la plus adaptée à une prise en charge pertinente et efficace pour le patient.

Qui aujourd'hui remettrait en cause l'accès direct au dentiste pour une douleur dentaire ?

Pourquoi le kinésithérapeute ne deviendrait pas l'une des portes d'entrée dans le système de soins pour une douleur musculo-squelettique ?

Pourquoi imposer de tels freins à notre profession qui a fait ses preuves quand dans le même temps, près de 2 000 nouveaux ostéopathes s'installent chaque année, dont la grande majorité ne sont pas professionnels de santé et ont suivi un parcours de formation à géométrie variable, échappant ainsi à toute notion de contrôle, de sécurité et de parcours de soins ?

Pourquoi pousser une part des usagers à se diriger vers les « médecines alternatives » aux pratiques non scientifiques, souvent en proie aux dérives sectaires ?

Donner davantage d'autonomie aux kinésithérapeutes n'est pas un enjeu d'égo professionnel ; c'est simplement se donner les moyens d'offrir une chance supplémentaire à nos patients.

Par exemple, l'entorse de cheville représente aujourd'hui 7 à 10 % des pathologies vues dans les services d'urgences hospitalières et dans la grande majorité des cas, la prise en charge se résume à de la kinésithérapie. Si l'on permettait aux kinésithérapeutes de prendre en charge cette traumatologie bénigne, 6000 recours aux Urgences seraient évités chaque jour. C'est autant de temps médical libéré pour les « vraies » urgences et près de 200 M€ d'économies potentielles chaque année.

De la même façon, nous sommes surpris et inquiets de la PPL Valletoux, examinée cette semaine en première lecture à l'Assemblée nationale, et pour laquelle le Gouvernement a déclenché la procédure d'examen accéléré.

Ce texte ajoute une strate supplémentaire dans les territoires, en développant les « Conseils territoriaux de santé », en dotant les directeurs d'ARS de la capacité de transférer l'activité des soins de ville vers les structures hospitalières ou en rigidifiant les CPTS, au risque d'en faire des coquilles vides. En revanche, les kinésithérapeutes, qui pourraient utilement participer au dispositif de permanence des soins, sont oubliés.

Pour réussir la refondation du système de santé que le président de la République appelle de ses vœux, vous l'avez compris, Madame la Ministre, il est essentiel de repenser la place et le rôle des kinésithérapeutes dans le système de santé.

En décembre dernier, nous avons signé seuls, l'avenant 7 négocié pendant toute l'année 2022. Cet avenant apportait la plus importante enveloppe jamais obtenue par la profession : 530 millions d'euros. Cet investissement inédit devait apporter une revalorisation appréciable à chaque kinésithérapeute après 10 ans de gel tarifaire. Il concrétisait un ensemble de mesures attendues pour accompagner l'évolution des prises en charge et poursuivre la structuration de la profession. Il s'agit notamment de la reconnaissance du rôle des kinésithérapeutes dans la prévention et la prise en charge de la perte d'autonomie, avec le repérage de la fragilité des patients âgés de plus de 70 ans, et la rééducation des enfants présentant une paralysie cérébrale ou un polyhandicap, pour lesquels des actes spécifiques sont créés. Il permet aussi de donner plus d'autonomie au kinésithérapeute en inscrivant dans la convention la possibilité de renouveler des prescriptions médicales et favorise le déploiement de la télésanté avec le télésoin et la mise en place de la téléexpertise.

Je vous félicite et je salue le fait que le Gouvernement ait accepté notre proposition de nous saisir du court espace de négociation ouvert par la négociation flash sur l'inflation : pour notre part, la FFMKR veillera à ce que les revalorisations destinées à atténuer les effets de l'inflation sur la valeur des actes s'additionnent à celles contenues dans l'avenant 7.

C'est pourquoi, nous voulons nous saisir de cet espace de discussion ouvert par la négociation flash, qui doit se conclure avant l'été, pour convaincre les deux autres syndicats de rejoindre l'avenant 7.

Aussi, nous vous demandons, Madame la Ministre, parce que c'est logique, que les revalorisations issues de la négociation flash s'additionnent aux 530 millions d'euros contenus dans l'avenant 7.

Tout autre scénario serait inacceptable pour la FFMKR

Madame la Ministre, nous aurons le temps de revenir sur ces différents sujets au cours du moment d'échanges que nous aurons dans un instant.

Sans plus tarder, je déclare ouvert ce congrès anniversaire de la FFMKR qui vous réserve un programme dense et riche avec de nombreux et prestigieux intervenants, que je remercie encore de leur présence aujourd'hui à nos côtés.

Merci à vous, encore, Madame la Ministre, de votre présence malgré un emploi du temps chargé. Nous y sommes très sensibles. Vous renouez avec une tradition malheureusement perdue pendant les 10 dernières années... et je forme le vœu que cela augure d'une nouvelle période de travail fécond entre la FFMKR et le Gouvernement. Encore merci.

Mon dernier mot sera pour remercier nos partenaires, sans lesquels nous n'aurions pas pu mener à bien cette organisation.

Bon Congrès à toutes et tous.